

Élection à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des directeurs de C.I.O. et des conseillers d'orientation-psychologues



DIRECTEURS DE C.I.O ET CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES

Dans un contexte global de réduction budgétaire (mise en place de la RGPP), le service public d'orientation est une cible de choix (5 départs sur 6 non-remplacés, multiplication des rapports très négatifs pour notre profession). En 2003, la mobilisation de tous a empêché la disparition des services d'orientation de l'Éducation Nationale.

Dans les mois à venir les occasions de se mobiliser ne manqueront pas. Vos représentants seront à vos côtés, face à un gouvernement qu'il faudra faire reculer. En effet, aujourd'hui, les réformes imposées à l'Éducation Nationale tournent le dos à la démocratisation des études.

Nous nous battons ensemble contre les pressions exercées sur notre profession, liées à une vision étriquée et utilitariste de l'École et de l'Orientation.

Le 2 décembre, vous élirez vos délégués du personnel, des collègues qui vous représenteront dans les commissions paritaires académiques pour les trois années à venir. Ils sont à votre écoute et vous informent dans le respect de la confidentialité. Ils doivent être combatifs et compétents pour faire respecter les droits individuels et la transparence concernant :

- les notations et avancements d'échelon,
- les congés de formation,
- les affectations lors de la phase intra-académique du mouvement déconcentré,
- les nominations académiques sur zone de remplacement,
- l'accès au tableau d'avancement au grade de D.CIO.

Ils bénéficient, dans le SNES, de « l'expertise » et du poids des élus enseignants pour faire évoluer favorablement certains dossiers académiques.

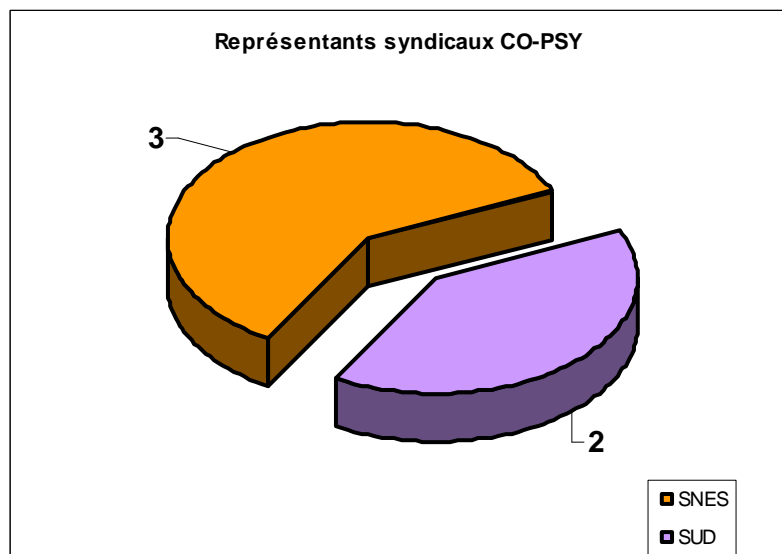
Pour exercer notre métier dans des conditions satisfaisantes :

- Défense du statut de psychologue (maîtrise des techniques, respect du code de déontologie, rôle spécifique dans la contribution à la réussite scolaire et l'aide à l'élaboration des projets d'avenir...).
- Affirmation du rôle des CIO et de notre place auprès des équipes éducatives et des élèves.
- Exigence d'une politique de recrutements à la hauteur des besoins.
- Veille à la diversité et la qualité de la Formation Continue .
- Revendication d'un tiers temps non-inscrit à l'emploi du temps.

Pour un remplacement de qualité :

- Malgré nos nombreuses interventions lors des groupes de travail académiques, la situation générale a entraîné des **dégradations importantes des affectations** des TZR (fusion des ZR dans l'Ain, affectation sur deux CIO éloignés ou hors zone sans aucune indemnité).
- **Nous avons obtenu** avec l'appui du groupe TZR du SNES le maintien des bonifications TZR dans le barème des mutations intra.





A l'écoute de la profession pour renforcer le statut

Sur les Mutations :

- **Nous avons obtenu** grâce aux interventions des élus enseignants SNES, le retour à un fonctionnement respectueux des règles de mutation dans l'Académie de Lyon.
- **Le SNES revendique le retour à un mouvement national**, qui, lui seul, évite les mutations en aveugle et des barèmes intra-académiques variables d'une académie à l'autre.

Sur les Notations :

- **Nous avons veillé** à ce qu'aucun collègue ne soit pénalisé du fait d'un congé parental ou d'une activité à temps partiel.
- **Nous sommes intervenus** pour dénoncer les passe-droits et pour que le Rectorat applique ses propres textes. Il reste encore à travailler à plus d'équité entre collègues et entre CIO.
- **Le SNES revendique** l'avancement le plus rapide pour tous, sans lien avec la notation.

Sur le Tableau d'avancement au grade de Directeur de CIO :

- **Nous avons obtenu** un traitement plus équitable des candidats de l'académie par rapport au classement national et des améliorations pour certains collègues. Le SNES dénonce depuis sa mise en place le barème d'accès au tableau d'avancement qui laisse la porte ouverte à l'arbitraire académique, dont certains collègues ont fait les frais.

Il importe d'élire des candidats du SNES dont la combativité et l'expérience répondront à la confiance que vous leur aurez accordée :

- Pour défendre chaque situation personnelle ;
- Pour rendre compte individuellement et à tous de leur activité ;
- Pour défendre et élargir nos droits collectifs ;
- Pour défendre l'existence et les missions des CIO et des personnels COPsy et Directeurs.

Parce que choisir ses représentants est un acte essentiel, le 2 décembre, votez

